



Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 06 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 06 octobre à 17h, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 29 septembre 2022, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 29 septembre 2022				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUCHEAU
Membres élus				
2. Sandy CHAUCHEAU - Vice-Présidente	X			
3. Bénédicte GUICHON	X			
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL	X			
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
Membres nommés				
8. Monique VILLA - UDAF	X			
9. Maryse ZELI - APF		X		
10. Josiane GABARROS - APEI		X		
11. Michèle LACOSTE - LE LIEN		X		
12. Béatrice RATOUIN - PFP	X			
13. Liliane ESCUREDO - Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	8	4	1	
Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :				9

Assistaient à la séance :

Monsieur David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne
 Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne
 Madame Sylvia BROUSSE, Secrétaire administrative

COMpte Rendu Sommaire de la Seance Du 06 octobre 2022

La séance est ouverte à 17h00 par Madame Sandy CHAUCHEAU, Vice-Présidente du CCAS de la Ville de Libourne. Madame Sandy CHAUCHEAU fait part des excuses de Monsieur Philippe BUISSON, Président du CCAS, qui ne peut assister à la séance de ce jour et donne pouvoir à Madame S. CHAUCHEAU, de Mesdames DALLAIS, ZELI, GABARROS et LACOSTE.

Dans un premier temps, les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du compte-rendu de la séance du 07 juillet 2022. Il est adopté à l'unanimité.

Dans un deuxième temps, les membres du Conseil d'administration délibèrent sur les projets de délibérations conformément à l'ordre du jour de la séance :

2022-10-01 CCAS : Communication des décisions

En application de la délibération du 22 juin 2020, le Conseil d'administration du CCAS de Libourne a délégué au Président le pouvoir de prendre certain nombre de décisions en application de l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales,

Conformément aux prescriptions de l'article R123.22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Vice-Présidente devront, à chaque séance du Conseil, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation,

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (8 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à prendre acte de cette communication.

2022-10-02 CCAS : Acceptation d'un don en numéraire par le CCAS de Libourne

Considérant que si le Président du Centre communal d'action sociale peut accepter à titre conservatoire les dons et legs, le conseil d'administration doit délibérer pour rendre définitive cette acceptation,

Considérant la volonté de Madame T. de faire un don de cent euros (100 €) au Centre communal d'action sociale de Libourne,

Le Centre communal d'action sociale a donc décidé de prendre une délibération afin d'accepter et d'affecter cette somme au budget principal du CCAS :

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (8 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant :

- A accepter définitivement le don énuméré ci-dessus et de l'affecter au budget principal du CCAS
- A signer tous actes afférents ainsi qu'à établir les écritures d'entrée des sommes concernées.

Arrivée de Mme Guichon.

2022-10-03 CCAS : Bilan de la Commission Communal d'Accessibilité (CCA 2021)

Considérant les actions développées dans le champ du handicap par le CCAS pour le compte de la Ville, la Commission Communale pour l'accessibilité a pour missions de :

- Dresser un constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics
- Etablir un rapport annuel présenté au conseil municipal et faire des propositions utiles pour améliorer l'existant.
- Cette commission valorise et développe les actions déjà conduites par la ville en ce qui concerne la place des personnes en situation de handicap dans la ville : travail régulier et approfondi avec les associations, actions concrètes favorisant l'accessibilité (voirie, stationnement, bâtiments publics), actions sociales (services d'aide à domicile et de soins infirmiers.).
- Remise du rapport au Préfet, président du département, commission départementale des personnes handicapées, responsables des bâtiments concernés.

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à prendre acte du bilan de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) de l'année 2021.

Eléments clés de la CCA :

- Poursuite de la mise en accessibilité de la voirie : 76 890 € voté au budget 2021
- Poursuite de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad `AP)

- Quais des berges : tranche conditionnelle 2, de la rue des Tonneliers au ca HT : 880 000 €
- Aide facultative des personnes en situation de handicap : 2 500 € prévu au budget ; 1 700 € attribué pour 4 aides. : aide pour la scolarité, aménagement du logement, aménagement salle de bain.
- Stages ville de Libourne et Cali : 580 stagiaires dont 59 stagiaires (31 sur la Ville / 28 sur la Cali) émanant d'organismes d'insertion et d'inclusion.
- Emploi et insertion des personnes en situation de handicap, respect des 6 % : 5,93 % au CCAS et 7,26 % en Mairie
- Quinzaine du Vivre Ensemble du 15 au 28 mars : le programme a dû tenir compte de la Covid et des restrictions sanitaires et s'est déroulée à minima avec mise à l'honneur de la campagne de sensibilisation autour des discriminations organisées par le Conseil Municipal Enfant
- Spectacle inclusif organisé par le théâtre du Liburnia lors des Fest'arts, « Ma Montagne », incluant des personnes âgées, en situation de handicap et des acteurs.
- Poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus sur la bille avec 9 arrêts mis en accessibilité en 202, soit 75 arrêts mis en accessibilité depuis 2016.

Par ailleurs, les nouveaux chantiers, à commencer par ceux initiés dans le cadre du projet urbain de la Ville, intègrent dès la conception, les normes en vigueur concernant les personnes en situation de handicap.

D'autre part la démarche Ville Inclusive se poursuit avec deux axes :

- ❖ La démarche Accessibilité avec un séminaire prévu en décembre 2021 et reporté en 2022
- ❖ La démarche « Libourne, Ville Amie des Aînés » qui a permis la réalisation d'un diagnostic de territoire sur la commune en 2020 sous l'angle de 8 thématiques : l'habitat/ la mobilité et les transports / les espaces extérieurs et les bâtiments / la culture et les loisirs / la participation citoyenne et l'emploi/ l'information et la communication / le lien social et la solidarité / l'autonomie, service et soins.

Mme Schreiber prend la parole pour présenter le rapport donné aux administrateurs et remercie Mme Masdoumier du service handicap pour le travail effectué.

Remarque de Mme Escuredo sur le mauvais état de certaines rues Libournaises qui rendent difficile les déplacements pour les personnes vieillissantes ou en situations de handicap.

Mme Schreiber fera le relais auprès du conseil municipal, mais réaffirme la continuité des travaux engagés par la Ville concernant la voirie.

2022-10-04 SAAD Attribution d'une dotation complémentaire aux Services d'Aide et d'Accompagnement à

Considérant les enjeux liés à l'expérimentation SPASAD et le virage domiciliaire engagé,

Exposé

Dès 2022, le Département de la Gironde s'engage dans l'attribution d'une dotation complémentaire aux SAAD pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur. De nouveaux appels à candidatures seront organisés chaque année, jusqu'au 31/12/2030. Sur ce 1^{er} appel à candidatures, 10 des 230 SAAD gironde seront retenus.

Compte tenu :

- des objectifs stratégiques mentionnés à l'article L314-2-2 du Code de l'Action Sociale et Familiale et des priorités définies par le Département de la Gironde,
- du contexte local

Le SAAD du CCAS de Libourne répond à ce 1^{er} appel à candidature. Notre dossier comprend 12 actions dont 5 existantes mais non financées par le Département ou autre caisse et 7 actions nouvelles. Ces actions découlent de 5 objectifs opérationnels :

- améliorer la réponse apportée au public psy
- améliorer la réponse apportée au public le plus fragile
- intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les Week-ends et les jours fériés
- associer les agents de terrain à la réorganisation du travail et au suivi des prises en charge
- accueillir, intégrer, former et accompagner les professionnels

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à prendre acte du contenu de l'appel à projet.

Remerciements de Mme Chauveau pour les agents qui ont permis d'effectuer cet appel à projet.

2022-10-05 SAAD : (240.03) Budget exécutoire 2022 tarification Conseil départemental

Vu le rapport budgétaire du Conseil départemental de la Gironde en date du 8 juillet 2022, fixant le tarif horaire de remboursement de l'aide à la personne pour l'année 2022,

Tarif horaire à compter du 1^{er} janvier 2022 : 24.25 €
 Pour un nombre prévisionnel d'heures égal à : **66350**

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration chargent Monsieur le Président ou son représentant d'approuver la tarification 2022 du Conseil départemental de la Gironde pour le budget annexe SAAD.

Présentation par groupes fonctionnels des dépenses de fonctionnement

GROUPE	COMPT E	LIBELLE	BUDGET PREVISIONNEL 2022	BUDGET EXECUTOIRE 2022
	60621	Carburant	800 €	800 €
	60624	Fournitures administratives	700 €	700 €
	6068	Autres achats non stockés	4 800 €	4 800 €
	6251	Transport du personnel	40 000 €	40 000 €
	6256	Missions	200 €	200 €
	6261	Frais postaux	13 000 €	13 000 €
	6262	Frais de télécommunication	6 500 €	6 500 €
	6281	Frais de blanchissage	1 000 €	1 000 €
		TOTAL GROUPE I	67 000 €	67 000 €
II	6218	Autres personnel extérieur	146 784 €	146 784 €
	6226	Honoraires	23 410 €	23 410 €
	6228	Divers	17 423 €	17 423 €
	6331	Versement de transport	7 123 €	7 123 €
	6332	Allocation Logement FNAL	5 936 €	5 936 €
	6333	Participation des employeurs formation	14 455 €	14 455 €
	6338	Autres impôts et taxes sur salaires	3 562 €	3 562 €
	64111	Rémunération : personnel titulaire	850 032 €	884 410 €
	64112	NBI sup familial	5 172 €	5 172 €
	641188	Autres primes	185 779 €	185 779 €
	64131	Rémunération : personnel non titulaire	473 005 €	473 005 €
	6416	Emplois d'insertion	14 938 €	14 938 €
	6417	Apprentis	14 963 €	14 963 €
	64511	Cot URSSAF	116 433 €	116 433 €
	64513	Cot RETRAITE	18 316 €	18 316 €
	64514	Cot ASSEDIC	17 211 €	17 211 €
	64515	Cot CNRACL	138 958 €	138 958 €
	6475	Médecine du travail	6 500 €	6 500 €
	64784	Œuvres sociales	10 000 €	10 000 €
		TOTAL GROUPE II	2 070 000 €	2 104 378 €
III	6132	Location immobilières	4 500 €	4 500 €
	61561	Maintenance informatique	10 600 €	10 600 €
	6165	Primes d'assurances	2 200 €	2 200 €
	6184	Concours divers	8 150 €	8 150 €
	623	Autres frais divers	300 €	300 €
	627	Frais bancaire et assimilés	500 €	500 €
	6541	Créances admises en non-valeur	500 €	500 €
	6588	Autres	10 €	10 €
	673	Titres annulés	1 739.33 €	1 739.33 €
	68112	Dotations aux amortissements corporels	5 500.67 €	5 500.67 €
		TOTAL GROUPE III	34 000 €	34 000 €
		TOTAL BUDGET	2 171 000 €	2 205 378 €

Présentation par groupes fonctionnels des recettes de fonctionnement

GROUPE	COMPTE	LIBELLE	BUDGET PREVISIONNEL 2022	BUDGET EXECUTOIRE 2022
I	733118	Produits département APA	1 129 440 €	1 055 818 €
	733148	Produits département AMPA	42 260 €	42 260 €
	733218	Produits département PCH	100 000 €	100 000 €
	733248	Produits département AMPH	50 000 €	50 000 €
	73418	Produits à la charge de l'utilisateur	200 000 €	200 000 €
	7388	Produits autres caisses	162 560 €	162 560 €
TOTAL GROUPE I			1 684 260 €	1 610 638 €
II	7488	Subventions d'exploitation et participation	400 000 €	508 000 €
	7588	Autres produits de gestion courante	86 740 €	86 740 €
TOTAL GROUPE II			486 740 €	594 740 €
III	777	Quote part des subventions d'investissement	0 €	0 €
	7715	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	€	€
TOTAL GROUPE III			0 €	0 €
TOTAL BUDGET			2 171 000 €	2 205 378 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

GROUPE	COMPTE	LIBELLE	BUDGET PREVISIONNEL 2022	BUDGET EXECUTOIRE 2022
Dépenses	1392	Subvention d'investissement	0 €	0 €
	205	Concessions et droits similaires	0 €	0 €
	2182	Matériel de transport	5 500 €	5 500 €
	2183	Matériel informatique	12 170 €	12 170 €
	2184	Mobilier	3 520 €	3 520 €
	2188	Autres (enveloppe restante non attribuée et non validée par le CD) Equilibre	16 951 €	16 951 €
TOTAL Dépenses			38 141 €	38 141 €
Recettes	001	Excédent reporté	32 640.33 €	32 640.33 €
	10682	Excédent affectés à l'investissement	0 €	0 €
	2805	Dotations aux amortissements Logiciel	320 €	320 €
	28182	Dotations aux amortissements transport	2 400.67 €	2 400.67 €
	28183	Dotations aux amortissements Informatique	2 200 €	2 200 €
	28184	Dotations aux amortissements Mobilier	300 €	300 €
	28188	Dotations aux amortissements Autres	600 €	600 €
TOTAL Recettes			38 141 €	38 141 €

2022-10-06 : SAAD (240.03) Frais de gestion 2022 au CCAS de Libourne

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration chargent Monsieur le Président ou son représentant d'approuver le décompte de régularisation des charges de l'exercice 2022 du service d'Aides à Domicile, pour un montant total de **115 700 €**.

FRAIS DE GESTION 2022

Gr	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BASE DE CALCUL	MONTANT
2	Personnel affecté au service (encadrant, administration, technique, RH,...)	Personnel CCAS (valeur N-1)	109 000,00 €
3	Assurance RC	au prorata du nombre d'agents	2 200,00 €
3	Occupation des sols	Transformation/entretien des bâtiments occupés (10 €/m ² x 12 mois)	4 500,00 €
TOTAL FRAIS DE GESTION			115 700,00 €

2022-10 -07 SSIAD PA : (240.02) Budget exécutoire SSIAD PA 2022

Vu l'arrêté préfectoral de la Gironde fixant la dotation annuelle de soins 2022 en date du 7 juillet 2022,

Nombre de places autorisées pour les personnes âgées	:	85
Le forfait journalier de soins s'élève, à compter du 1 ^{er} janvier 2022, à	:	39.97 €
Pour un nombre prévisionnel de journées égal à	:	31 025 J
Dotation de soin 2022	:	1 240 094 €
<i>Dont Prime grand âge : 4 193 €</i>		
<i>Dont Ségur CTI : 74 130 €</i>		
<i>Dont Revalorisation des grilles salariales (ségur attractivité) : 9 856 €</i>		
<i>Dont Revalorisation catégorie C : 9 456 €</i>		

Résultat antérieur incorporé	:	82 073 €
Dotation globale annuelle 2022 de	:	1 322 167€

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à prendre acte du forfait global annuel de soins 2022 pour le budget SSIAD Personnes âgées et Equipe Alzheimer.

Présentation des dépenses et recettes d'investissements

	COTE	LIBELLE	BUDGET EXECUTOIRE 2022
Dépenses	205	Immobilisations corporelles	0 €
	2182	Matériel de transport	0 €
		Report	48 700.00 €
	2183	Matériel informatique	7 000.00 €
	2184	Mobilier	1 450.00 €
	2188	Autres	7 001.49 €
		Report	240.00 €
TOTAL Dépenses			64 391.49 €

Recettes	001	Excédent reporté	59 391.49 €
	2805	Dotations aux amortissements logiciels	2 050.00 €
	28182	Dotations aux amortissements transport	300.00
	28183	Dotations aux amortissements informatiques	1 750.00 €
	28184	Dotations aux amortissements mobiliers	205.00 €
	28188	Dotations aux amortissements autres	695.00 €
TOTAL Recettes			64 391.49 €

Envoyé en préfecture le

11/10/2022 Reçu en préfecture le

11/10/2022 Publié le

ID : 033-263302408-20221006-SOMMAIRE_061022-AU

Présentation par groupe des dépenses de fonctionnement

GRUPE	COMPTE	LIBELLE	BUDGET PREVISIONNEL 2022	BUDGET EXECUTOIRE 2022
I	60621	Combustibles	16 295.80 €	13 395.80 €
	60622	Produits d'entretien	2 000.00 €	1 000.00 €
	60624	Fournitures administratives	1 500.00 €	1 200.00 €
	60628	Fournitures non stockées	2 000.00 €	1 500.00 €
	6063	Alimentation	500.00 €	500.00 €
	6066	Fournitures médicales	1 000.00 €	900.00 €
	6068	Autres achats non stockés	5 764.20 €	5 600.00 €
	6251	Transport du personnel	1 100.00 €	1 100.00 €
	6256	Missions	100.00 €	100.00 €
	6261	Frais postaux	1 500.00 €	1 500.00 €
	6262	Frais de télécommunication	6 500.00 €	6 500.00 €
	6281	Frais de blanchissage	4 000.00 €	4 000.00 €
	6287	Remboursement de frais	200.00 €	200.00 €
		TOTAL GROUPE I	42 460.00 €	37 495.80 €
II	6218	Autres personnel extérieur	155 740.00 €	155 740.00 €
	6226	Honoraires	30 000.00 €	11 994.76 €
	622321	Infirmiers libéraux	120 000.00 €	120 000.00 €
	6228	Divers	7 120.00 €	4 250.00 €
	6331	Versement de transport	2 720.00 €	2 720.00 €
	6332	Allocation Logement FNAL	2 266.00 €	2 266.00 €
	6333	Participation des employeurs formation	4 845.00 €	4 845.00 €
	6338	Autres impôts et taxes sur salaires	1 360.00 €	1 360.00 €
	64111	Rémunération : personnel titulaire	514 545.00 €	494 545.00 €
	64112	NBI sup familial	13 199.00 €	13 199.00 €
	641188	Autres primes	148 274.00 €	128 274.00 €
	64131	Rémunération : personnel non titulaire	77 727.00 €	77 727.00 €
	64511	Cot URSSAF	76 990.00 €	76 990.00 €
	64513	Cot RETRAITE	2 383.00 €	2 383.00 €
	64514	Cot ASSEDIC	2 298.00 €	2 298.00 €
	64515	Cot CNRACL	127 068.00 €	127 068.00 €
	6475	Médecine du travail	3 245.00 €	3 245.00 €
	64784	Œuvres sociales	4 000.00 €	4 000.00 €
	6488	Autres charges de personnel / plan de formation	4 250.00 €	0 €
		TOTAL GROUPE II	1 298 030.00 €	1 232 904.76 €
III	61357	Matériel médical	850.00 €	850.00 €
	61558	Entretien et réparation sur bien mobilier	9 600.00 €	7 600.00 €
	61561	Maintenance	6 800.00 €	6 300.00 €
	6163	Multirisques	3 500.00 €	3 500.00 €
	6165	Primes d'assurances	2 500.00 €	2 000.00 €
	6182	Documentation	500.00 €	500.00 €
	6184	Cotisations	0 €	8 100.00 €
	623	Publicité	200.00 €	200.00 €
	6588	Autres	11 520.00 €	16 716.44 €
	6718	Autres charges exceptionnelles de gestion	1 000.00 €	1 000.00 €
	68111	Dotations aux amortissements incorporels	2 200.00 €	2 200.00 €
	68112	Dotations aux amortissements corporels	17 340.00 €	2 800.00 €
		TOTAL GROUPE III	56 010.00 €	51 766.44 €
		TOTAL BUDGET	1 396 500.00 €	1 322 167.00 €

Présentation par groupe des recettes de fonctionnement

GRUPE	COMPTE	LIBELLE	BUDGET PREVISIONNEL 2022	BUDGET EXECUTOIRE 2022
I	731212	Tarification SSIAD PA	1 231 451.00 €	1 076 645.00 €
	731118	Tarification ESAD	163 449.00 €	163 449.00 €
III	777	Quote part	1 600.00 €	0 €
		TOTAL GROUPE I	1 396 500.00 €	1 240 094.00 €
		REPRISE DE RESULTAT 002		82 073.00 €
		TOTAL BUDGET	1 396 500.00 €	1 322 167.00 €

2010-10-08 SSIAD PA ESA (240.02) : Frais de gestion 2022 au CCAS de Libourne

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration chargent Monsieur le Président ou son représentant d'approuver le décompte de régularisation des charges de l'exercice 2022 du service de soins à Domicile (SSIAD PA ESA), pour un montant total de **86 520 €**.

FRAIS DE GESTION 2022

COMPTE	G	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BASE DE CALCUL	MONTANT
6218	2	Personnel affecté au service (encadrant, administration, technique, RH,...)	Personnel CCAS	69 000,00 €
6588	3	Occupation des sols entretien	Loyer : 96 m ² x10 € x 12 mois	11 520,00 €
6163/6165	3	Assurance automobile + Assur	Liste des véhicules PA et PH + montant RC SSIAD/ nbre agent total ssiad x nbre d'agent Pa	6 000,00 €
TOTAL FRAIS DE GESTION				86 520,00 €

2022-10-09 SSIAD PA ESA (240.02) : Frais de gestion 2022 au budget annexe SAAD (service d'aide à domicile)

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration chargent Monsieur le Président ou son représentant d'approuver le décompte de régularisation des charges de l'exercice 2022 du service de soins à Domicile (SSIAD PA ESA), pour un montant total de **86 740€**.

FRAIS DE GESTION 2022

COMPTE	G	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BASE DE CALCUL	MONTANT
6218	2	Personnel affecté au service (personnel SPASAD)	Personnel SPASAD	86 740,00 €
TOTAL FRAIS DE GESTION				86 740,00 €

2022-10-10 : SSIAD PH (240.04) Budget exécutoire SSIAD PH 2022

Vu l'arrêté préfectoral de la Gironde fixant la dotation annuelle de soins 2022 en date du 7 juillet 2022,

Nombre de places autorisées pour les personnes handicapées	:	15
Le forfait journalier de soins s'élève, à compter du 1 ^{er} janvier 2022, à	:	33.64 €
Pour un nombre prévisionnel de journées égal à	:	5 475 J
Dotation de soin 2022	:	184 167.00 €
Résultat antérieur incorporé	:	0 €
Dotation globale annuelle 2022 de	:	184 167.00 €

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à prendre acte du forfait global annuel de soins 2022 pour le budget SSIAD Personnes handicapées.

Présentation des dépenses et recettes d'investissements

	COTE	LIBELLE	BUDGET EXECUTOIRE 2022
Dépenses	2182	Matériel de transport	25 027.16 €
	2182	Report de transport	24 350.00 €
	2183	Matériel informatique	0 €
	2188	Autres immobilisations	0 €
TOTAL Dépenses			49 377.16 €

Recettes	001	Excédent reporté	46 833.60 €
	2805	Dotations aux amortissements logiciels	200.00 €
	28182	Dotations aux amortissements transport	2 343.56 €
	28188	Dotations aux amortissements autres	0 €
TOTAL Recettes			49 377.16 €

Présentation par groupe des dépenses et recettes de fonctionnement

GRUPE	COMPTE	LIBELLE	BUDGET PREVISIONNEL 2022	BUDGET EXECUTOIRE 2022
I	60621	Combustibles	2 700.00 €	2 369.79 €
	60622	Produits d'entretien	200.00 €	200.00 €
	60624	Fournitures administratives	40.00 €	40.00 €
	6068	Autres achats non stockés	2010.00 €	2010.00 €
	6261	Frais postaux	200.00 €	100,00 €
	6281	Blanchisserie	0	200,00 €
TOTAL GROUPE I			5 150.00 €	4 919.79 €
II	6218	Autres personnel extérieur	40 620.00 €	40 620.00 €
	6226	Honoraires	3 186.00 €	1 966.00 €
	622321	Infirmiers libéraux	24 800.00 €	24 800.00 €
	6331	Versement de transport	434.00 €	434.00 €
	6332	Allocation Logement FNAL	362.00 €	362.00 €
	6333	Participation des employeurs formation	961.00 €	961.00 €
	6338	Autres impôts et taxes sur salaires	217.00 €	217.00 €
	64111	Rémunération : personnel titulaire	54 779.35 €	32 333.00 €
	64112	NBI sup familial	708.00 €	708.00 €
	641188	Autres primes	11 779.00 €	11 779.00 €
	64131	Rémunération : personnel non titulaire	39 331.65 €	39 331.65 €
	64511	Cot URSSAF	16 806.00 €	5 806.00 €
	64513	Cot RETRAITE	1 662.00 €	1 662.00 €
	64514	Cot ASSEDIC	1 603.00 €	1 603.00 €
	64515	Cot CNRACL	10 491.00 €	10 491.00 €
6475	Médecine du travail	300.00 €	300.00 €	
64784	Œuvres sociales	700.00€	700.00 €	
6488	Autres charges	340.00 €	340.00€	
TOTAL GROUPE II			209 080.00 €	174 413.65 €
III	61357		150.00 €	150.00 €
	61558	Entretien et réparation sur bien mobilier	0 €	870.00 €
	6165	Primes d'assurances	750.00 €	750.00 €
	6184		0	220.00 €
	623	Publication	100.00 €	100.00 €
	6588	Autres	50.00 €	50.00 €
	6718	Autres charges exceptionnelles de gestion	150.00 €	150.00 €
	68111	Dotations aux amortissements corporels	200.00 €	200.00 €
	68112	Dotations aux amortissements incorporels	10 670.00 €	2 343.56 €
TOTAL GROUPE III			12 070.00 €	4 833.56 €
TOTAL BUDGET			226 300.00 €	184 167.00 €

GRUPE	COMPTE	LIBELLE	BUDGET PREVISIONNEL 2022	BUDGET EXECUTOIRE 2022
I	731212	Tarifcation SSIAD	226 300.00 €	184 167.00 €
TOTAL GROUPE I			226 300.00 €	184 167.00 €
TOTAL BUDGET			226 300.00 €	184 167.00 €

2022-10-11 SSIAD PH (240.04) : Frais de gestion 2022 au SSIAD PA

Vu les inscriptions figurant au budget de ce service pour l'exercice 2022 approuvées par l'autorité de tutelle,

Il y a lieu de prévoir la participation aux charges de fonctionnement et de personnel supporté par le SSIAD PA pour l'exercice 2022,

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration chargent Monsieur le Président ou son représentant à approuver le décompte de régularisation des charges de l'exercice 2022 du service de soins à Domicile (SSIAD PH), pour un montant total de **41 535 €**.

FRAIS DE GESTION 2022

COMPTE	GR	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BASE DE CALCUL	MONTANT
6068	1	Impression des bulletins de paie, vêtements de travail, petits équipements	Forfait	780,00 €
6218	2	Personnel affecté au service (encadrant, administration, technique, RH,...)	Personnel SSIAD PA	40 005,00 €
6165	3	Assurances RC+ vh	Clef de répartition : montant RC SSIAD / nombre d'agents total ssiad x nombre d'agents Ph + 4 assurances véhicule	750,00 €
TOTAL FRAIS DE GESTION				41 535,00 €

Remarque de Mme Lafage sur les frais de gestion du Maintien à domicile. Le CCAS de Libourne a fait le choix en 2011 de faire des budgets en toute transparence, en indiquant les coûts réels par budget annexe (MAD personnel RH, finances...). Afin de connaître le coût de ses services. Ce qui n'est pas toujours le cas sur les autres CCAS financés.

De plus, il ne faut pas oublier qu'un CCAS public paye son absentéisme contrairement aux services d'aide à domicile associatifs (payé par l'assurance maladie).

2022-10-12 Résidences Autonomie : Frais de gestion 2022 au CCAS de Libourne

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration chargent Monsieur le Président ou son représentant d'approuver le décompte de régularisation des charges de l'exercice 2022 du budget annexe Foyer-Logements, pour un montant total de **73 200 €**.

COMPTE	G	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BASE DE CALCUL	MONTANT
6218	2	Personnel affecté au service (encadrant, administration, technique, RH,...)	Personnel CCAS	61 200,00 €
6287	3	Prestations CTM + loyer	CTM : réparation vh + divers interventions bâtiments Loyer: 2 310 €	10 000,00 €
		Assurance véhicule		2 000,00 €
TOTAL FRAIS DE GESTION				73 200,00 €

Imputation budgétaire budget Résidences Autonomie : Comptes 6218 gro

Imputation budgétaire budget principal CCAS : Compte 70872, fonction 01

Remarque de Mme Chauveau :

- les budgets SSIAD PA et PH seront enfin regroupés pour le budget 2023
- le prochain conseil le 19 octobre à 17h00.
- la semaine bleue se passe très bien. Il a été annoncé à l'inauguration que l'obtention du « label des aînés » était en très bonne voie.
- un jury de recrutement sur un poste de directeur adjoint aura lieu la semaine prochaine.
- en 2023 est prévu le passage du SAAD et du SSIAD en SAD.
- question de Mme Lavie sur le travail des agents du MAD. Y aura t- il une polyvalence au niveau des agents ? Non car chaque agent a ses compétences et ses fonctions. Le but de cette nouvelle organisation est de trouver une meilleure coordination entre les agents qui travaillent parfois chez les mêmes usagers. De plus, une évaluation commune pourra être effectuée.
- un gros travail sur le problème de l'absentéisme est en cours, le but étant de trouver des solutions pour améliorer le bien-être au travail.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente
Sandy CHAUVEAU



Pour expédition conforme

Pour le Président
Par délégation
Sandy CHAUVEAU
Vice-Présidente du CCAS

